



L'Appariteur

- Brèves du Conseil & Autres Informations Communales -



COMMUNE de FRÉDÉRIC - FONTAINE / ZACLY MULTIMEDIA - NUMÉRO 55 - Mardi 24 Septembre 2024.

☎ 03.84.63.10.41 - Site : www.frederic-fontaine.fr - Mail : frederic-fontaine.mairie@wanadoo.fr

⇒ Réunion du CONSEIL MUNICIPAL - Mardi 24 Septembre 2024 (20 h) :

Membres présents : SCHIESSEL Vincent (maire), CHIPEAUX Bernadette (1^{er} adjoint), PERRIN Jean-Pierre (2^{ème} adjoint), BREGER Valérie (secrétaire de séance), CHERRIER Thierry, ERNESTI Ghislaine, MATOSEVIC Armelle, TOURNIER Roland.

A donné pouvoir : MASMEJEAN Grégory.

* Tarifs assainissement : MISE EN PLACE ABONNEMENT COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USÉES.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'apporter une modification à la délibération du 26 février 2024 dans le sens où la part fixe de 40 € sera facturée en une seule fois par an et par logement (et non en deux fois).

* Assiette des coupes 2025 :

Le Maire expose au Conseil Municipal l'état d'assiette des coupes 2025. Après avoir délibéré, le Conseil approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

Parcelles 1 (3 ha) et 2 (3,25 ha) : coupes d'éclaircie - lots de bois.

Parcelles 5 (3,05 ha) : coupe de régénération (coupe définitive).

Parcelles 9 (3,65 ha) et 10 (2,95 ha) : coupes d'amélioration.

Parcelle 35 : coupe d'éclaircie (0,35 ha) - lots de bois.

* Travaux sylvicoles 2025 :

Le Maire présente le devis des travaux proposés par l'ONF pour l'année 2024. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote contre à l'unanimité.

* Tarifs affouage 2025 :

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs pour la vente de bois 2025. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants.

Affouage 2025 : le stère livré à 55 € TTC.

Lots de bois 2025 à 8 € TTC le stère.

* Convention SPA :

Le Maire propose l'adhésion de la commune à la SPA des Vosges-saônoises implantée à Saint-Sauveur, ceci afin d'assurer la prise en charge du suivi des animaux errants.

La Convention sera établie pour une durée de 1 an soit du 01/10/2024 au 30/09/2025 et au tarif de 0,75 € par an par habitant (soit 198,75 € au total).

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal valide l'adhésion et autorise le Maire à signer la convention.

* Questions diverses & informations :

*** Animaux de compagnie : Chiens et chats doivent être vaccinés et pucés. Concernant les chiens, il est aussi demandé aux propriétaires de faire en sorte de ramasser leurs déjections lors des promenades (sacs à disposition en mairie sur demande). De plus, les personnes qui promènent leurs chiens à l'intérieur du village sont priées de les tenir en laisse.**

*** IL EST RAPPELÉ ICI AUX NOUVEAUX HABITANTS QU'ILS SONT INVITÉS À SE PRÉSENTER EN MAIRIE DÈS QUE POSSIBLE EN VUE DE LEUR INSCRIPTION ADMINISTRATIVE** (se munir pour cela du livret de famille ou des pièces d'identité des membres du foyer).

*** Nuisances sonores :** Particuliers : **du Lundi au Vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30. Le Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Les Dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.**

*** Chiens errants :** Le Maire lit au Conseil Municipal le courrier de M^{me} **Carine POIROT** ayant pour objet la divagation des chiens dans le village.

*** Vitesse :** Réflexion pour réduire la vitesse au niveau de la Rue du Temple.

*** Secrétariat de mairie :** Le secrétariat est ouvert les **mardis de 9 h à 12 h, mercredis de 16 h à**

18 h et vendredis de 10 h à 12 h. Permanence des élus les **mercredis de 17 h à 18 h.**

*** Abonnements téléphoniques :** À partir de 2026, il ne sera plus possible de souscrire un nouvel abonnement téléphonique ou internet sur le réseau classique, **la fibre optique ayant**

pris son relais. L'AMF informe que toutes les communes de métropole et d'outre-mer devraient être impactées.

COLLECTE DÉCHETS MÉNAGERS (bac gris) : les mardis des semaines B (paires) : 1^{er} octobre, 15 octobre, 29 octobre, 12 novembre, 26 novembre, 10 décembre, 24 décembre.

COLLECTE DÉCHETS RECYCLÉS (sacs jaunes) : les lundis des semaines A (impaires) : 7 octobre, 21 octobre, 4 novembre, 18 novembre, 2 décembre, 16 décembre, 30 décembre.

État civil : Décès de Madame **CHAMOT Ginette** le mardi 3 septembre dernier à l'âge de 88 ans. La Municipalité présente ses sincères condoléances à la famille.

Remerciements : La Municipalité reçoit des **cartes de remerciements** suite aux **mariages** respectifs de :

M^{me} Aurélie et M. Joris **FORMENTEL** ; M^{me} Catherine et M. Christophe **PIQUARD**.

Cours de HATA YOGA : Madame **Sophie HEIDET**, clairegouttoise depuis 1998, fait savoir qu'elle pratique le **Yoga** depuis plus de 10 ans et qu'elle suit une formation avec la Fédération Française de **Hata Yoga** depuis 3 ans (ce qui lui permet aujourd'hui d'enseigner). **Elle enseigne donc ainsi depuis mai 2024 à la salle des fêtes de Clairegoutte. Cours adaptés personnes âgées : le mardi de 18 à 19 h, cours normaux : le mardi également de 19h30 à 21 h.** Renseignements au 06.87.39.98.19.

« NETTOYONS la NATURE » : La Municipalité donne rendez-vous aux habitants intéressés **le SAMEDI 28 SEPTEMBRE prochain à 9h30 devant la mairie (accueil café-croissants). Venez nombreux !**



Le mot du Maire :

Bonjour à toutes et à tous,

Bravo aux bénévoles pour le fleurissement du village.

Repiquage, binage des massifs, notre village est propre et bien fleuri.

Merci aux habitants qui entretiennent leurs abords.

Le conseil et moi-même vous félicitons.

Des nouveaux luminaires vont être installés prochainement (rue du Cimetière, rue de la Glycine et chemin du moulin des Battants)

Madame, Monsieur, chers enfants, recevez mes cordiales salutations.

Vincent Schiessel